

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : MM CAILLAUX, CHEVALIER et RONZON

Absent ayant donné procuration : M. CHEVALIER à M. LAVERGNE

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochain conseil : 14 décembre 2021

Ordre du jour :

PERSONNEL

RETRAIT DELIBERATION 054-2021

Monsieur le Maire informe le conseil que cette délibération est retirée des discussions dans l'attente d'information complémentaire.

Ce retrait sera évoqué lors du prochain conseil municipal

CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DGS

Monsieur le Maire explique au conseil qu'à l'automne 2020, l'exécutif a validé une nouvelle organisation communale aménagée autour de pôles autonomes mais relié à un organe de pilotage. L'ancienne organisation, où tout devait passer par le secrétaire général, manquait de souplesse et ne permettait plus de répondre aux besoins du quotidien. Le recrutement d'une directrice du périscolaire (catégorie B) montrait la volonté de professionnalisation très importante des services pour faire entrer la commune dans une nouvelle dimension nécessaire. La priorité suivante avait été mise sur la restructuration des services techniques (ST) avec le recrutement d'un responsable (prévu en catégorie B), avant de proposer le recrutement d'un DGS.

Malheureusement, le recrutement du responsable des ST a pris plus beaucoup plus de temps que prévu faute de candidats.

En août 2021, le conseil municipal a validé la création d'un poste d'attaché pour piloter les services. A l'époque, l'exécutif estimait que la commune n'avait pas besoin d'un poste de DGS. La préfecture n'est manifestement pas de cet avis et a demandé le retrait de la délibération créant le poste d'attaché et la création d'un poste de DGS. Après recherche, il apparaît que cette obligation n'existe pas mais que les usages, validés par le Conseil d'Etat, soient effectivement de nommer des DGS pour tout poste d'encadrement global de catégorie A dans les communes de plus de 2000 habitants.

Aussi, en anticipation des résolutions juridiques, il est proposé de créer un poste fonctionnel de DGS.

Vote à l'unanimité

** ARRIVEE DE M. CAILLAUX

BUDGET

Monsieur le Maire explique que les 3 délibérations suivantes sont identiques dans les raisons, la forme et le fond des rédactions. Ces délibérations, très sensibles, auront un impact important aussi il convient de faire attention à leur rédaction.

Après analyse de la situation, il a été décidé de proposer :

- Abrogation de la délibération de 2021 qui abrogeait celle de 2020 au 31 décembre 2021
- La délibération de 2020 redevenant active, proposer l'abrogation de la délibération de 2020 au 31 décembre 2021
- Application de taux au 1^{er} janvier 2022. Les mêmes que ceux votés en 2020 et confirmés en 2021
- L'indication des parcelles concernées conformément au nouveau décret de novembre 2021 qui impose une rédaction stricte prenant la forme « préfixe, section, numéro » (000 XX 000)
- La justification de ces taux par le chiffrage de travaux nécessaires et estimés par un bureau d'étude

Monsieur le Maire tient à rappeler que ces délibérations ne changent NI le taux NI l'assiette par rapport aux délibérations de 2020 et 2021.

TAXE D'AMENAGEMENT SECTEUR 1

Monsieur le Maire propose de fixer un taux de 12% pour les terrains concernés par le futur lotissement « les terrasses du Château ».

Mme DUPHOT fait remarquer qu'il y a nécessité d'annexer un cadastre à la délibération. Monsieur le Maire projette l'annexe au conseil municipal.

Vote à l'unanimité

Mme DUPHOT demande à bien vérifier que toutes les parcelles sont nommées.

TAXE D'AMENAGEMENT SECTEUR 2

Monsieur le Maire propose de fixer un taux de 20% pour les parcelles concernées par la maison d'autonomie et le terrain situé entre cette future maison et la route de Meysiez

Vote à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT SECTEUR 3

Monsieur le Maire propose de fixer un taux de 20% pour 2 parcelles situées au chemin Creux

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

Séminaire

Monsieur le Maire informe les élu qu'un séminaire s'est tenu ce samedi et avait pour objet l'attribution de compensation. Il apparait que cette dernière est très difficile à supprimer mais une alternative a été proposée pour compenser, au moins partiellement, cette perte pour la commune.

Ce point sera discuté de nouveau entre les élus et après analyse des possibilités offertes par les services.

Ce séminaire a également été l'occasion d'échanger sur les bases fiscales. D'importantes disparités existent et un travail doit être entamé sur cette question pour rétablir une justice entre les contribuables.

Monsieur le Maire rappelle que l'effort fiscal de la commune est légèrement en dessous de 1. Ceci a un impact sur des dotations et cette question, comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, ne doit pas être oubliée. La réforme de la taxe d'habitation laisse un peu de temps puisqu'il semble qu'aucune modification ne soit possible avant 2023.

Monsieur le Maire ne connaît plus la date de la dernière augmentation d'impôts mais cela fait plus de 20 ans que les taux n'ont pas évolué.

INFORMATION

Repas des séniors

Mme NIVON évoque l'organisation nécessaire pour ce grand moment. Elle en appelle à toutes les bonnes volontés.

La mise en place aura lieu à 8h00. Plusieurs groupes seront organisés.

M. VALENCIER demande si le podium sera installé et s'il y aura besoin de barrières. M.

PORCHERON explique que tout dépendra de la surface nécessaire et du lieu d'installation. Mme NIVON précise déjà qu'aucune superficie n'a été exigée.

Mme BODEREAU demande si des plantes sont toujours demandées, Mme NIVON confirme qu'elle recherche toujours des plantes.

Mme NIVON rappelle que des besoins vont exister tout au long de la journée et surtout après le repas en fin d'après-midi.

Les élus accueilleront les invités et devront les faire assoir rapidement à cause du COVID. Les élus se chargeront de l'apéritif. Le service sera pris en charge par des agents de la commune. Les élus auront vocation à échanger avec le maximum de convives.

M. VALENCIER fait remarquer que le mieux est d'avoir un élu par table.

Mme NIVON prévient qu'il y aura forcément des ratés et qu'il existera une forte pression, notamment sur le service. Les assiettes seront très chaudes.

Mme NIVON demande aux élus qui se sentiraient malade, fiévreux ou avec des doutes de ne pas venir. Des autotests seront disponibles sur place. Elle rappelle que le port du masque sera obligatoire en dehors du repas. Du gel hydroalcoolique sera à disposition.

Mme PEYTOUD propose d'espacer les convives, Monsieur le Maire indique que ce sera essayé mais qu'il faut maintenir de la convivialité. L'idée est plutôt d'aérer la salle.

M. PEREZ demande à quelle heure le rangement démarre, Mme NIVON lui répond que les convives partent quand la nuit tombe.

Mme DUPHOT demande si une animation est prévue, Mme NIVON lui répond qu'un musicien/chanteur est programmé mais pas de danse cette année.

Pont de Chaumont

M. PORCHERON informe le conseil que le pont de Chaumont devrait rouvrir le 10 décembre. Mme BODEREAU demande s'il y aura une inauguration. M. PORCHERON lui répond qu'elle aura lieu plus tard. Vienne Condrieu Agglomération souhaite libérer le pont à la circulation dès que possible.

Mission locale

M. PEREZ informe le conseil que la mission locale va organiser une permanence au hangar associatif le 10 décembre. L'idée est d'attirer les jeunes de 16 à 25 ans qui n'ont ni emploi ni d'études en cours. Mme NIVON indique qu'il n'y a pas toujours de problèmes de précarité mais aussi, simplement, de décrochage.

Mme DUPHOT demande si une communication sera faite, M. PEREZ répond qu'un flyer est attendu ainsi que des affiches. Il a déjà commencé à prospecter des jeunes mais c'est difficile. Monsieur le Maire estime que ce travail est important même si seulement un jeune est identifié, M. PEREZ reconnaît que toute personne aidée est déjà une victoire.

Mme BODEREAU se demande si cela ne serait pas intéressant d'accueillir des jeunes hors d'Eyzin-Pinet. M. PEREZ approuve et précise que le territoire visé est plus celui du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). M. BERNARD demande si les autres communes sont informées de cette permanence, M. PEREZ répond que c'est le travail de la mission locale.

Mme DIDIER évoque la question de l'âge et ce qui se passe si une personne de 26 ou 27 ans se présente. M. PEREZ explique que c'est le département qui finance et fixe le plafond d'âge mais il est certain que la mission locale écoutera et essaiera d'aider au mieux cette personne malgré tout.

QUESTIONS

Livraison de colis

Mme DUPHOT demande quand est prévu la distribution de colis

Mme NIVON répond que la date projetée est celle du 10 décembre. Cette année, moins de colis seront à distribuer. Elle précise toutefois qu'une enveloppe, relative à la numérotation postale, sera à distribuer en même temps.

Séance levée à 20h30